

## **Davantage de NATURE à Chavannes pour le bien-être de ses habitants**

Comme le montrent de nombreuses études, le contact avec la nature a une influence positive sur le bien-être psychique et la santé physique.<sup>1</sup>.

Or la densification intensive de l'Ouest lausannois ne va pas de pair avec une augmentation qualitative de la nature en ville. Elle entraîne plutôt la raréfaction des jardins et des espaces verts au profit des constructions et des routes, l'augmentation du nombre de voitures et de la pollution de l'air. Parallèlement, l'utilisation encore trop fréquente des pesticides et autres produits phytosanitaires provoque pollution des sols et des eaux.

De plus, notre mode de vie sédentaire, ainsi que la déconnexion grandissante de la population avec la nature, et la réduction des mouvements physiques qui leur est liée, peuvent entraîner toutes sortes de problèmes de santé (surpoids, hypertension, hyperactivité, etc.<sup>2</sup>).

Cet éloignement crée également une difficulté à prendre conscience des problèmes environnementaux croissants. En effet, dans un monde déconnecté de la nature, comment expliquer l'importance de préserver la biodiversité, l'intérêt du tri sélectif, la nécessité d'une transition énergétique, les problèmes de sur-consommation et de gaspillage ?

### **Propositions**

-Préserver et valoriser les espaces verts restants de la commune de Chavannes, ainsi qu'utiliser les espaces délaissés ou résiduels (espaces sans affectation ni usages définis) pour créer de nouveaux espaces verts.

-Sensibiliser les habitants à la nature en soutenant et favorisant des actions concrètes où les habitants de la commune peuvent se réapproprier leur environnement en devenant acteurs de la préservation de la biodiversité et non plus seulement spectateurs.

Voici quelques propositions à ce sujet, détaillées plus loin:

- 1) Les potagers urbains**
- 2) Le mouvement des incroyables comestibles**
- 3) La charte des jardins**
- 4) Education à l'environnement**
- 5) Entretien écologique différencié des espaces verts**

---

<sup>1</sup> Article de l'Office Fédéral de l'environnement (3/2015): « La nature et ses bienfaits », de E. Flüeler et L. Rey

<sup>2</sup> Article du Réseau Ecole et Nature, p.6 : « *Syndrome de manque de nature. Du besoin vital de nature à la prescription de sorties* », sous : <http://www.reseauecoleetnature.org/fiche-ressource/le-syndrome-du-manque-de-nature-10-07-2013.html>.

Selon cet article, plus de 80% de notre temps seraient passés dans les bâtiments ou dans l'habitacle des voitures.

## Avantages et effets bénéfiques

### -Préserve la nature et sa biodiversité

-Favorise la **qualité de vie et le bien-être des citoyens**. De plus, la démarche participative, comme pour les potagers urbains (voir plus loin), permet aux habitants de s'approprier le projet et de s'y sentir « chez eux »

### -Améliore la santé des citoyens en favorisant l'activité en plein air

Selon une étude rapportée par Richard Louv<sup>3</sup> : « la présence d'espaces verts au sein d'un environnement urbain améliore l'espérance de vie et diminue les risques de maladie. Les espaces verts favorisent la marche et autres activités de plein air et constituent un moyen bon marché et durable d'assurer la prévention des problèmes de santé publique ».

-Favorise à travers des démarches participatives, notamment avec les potagers urbains, la **création du lien social**, la mixité sociale et l'intégration de personnes isolées dans la vie du quartier.

-Favorise l'**animation de proximité** et peut donner lieu à toutes sortes d'événements culturels (p.ex liés aux jardins urbains, à la récolte des fruits issus des arbres plantés sur les espaces publics)

-Contribue à l'**amélioration du sentiment de sécurité dans les quartiers**, notamment avec la présence de jardins urbains. En effet, il semblerait que les démarches participatives impliquant les habitants font qu'il y a moins de dégradations. Le fait de favoriser la fréquentation de l'espace permet notamment la surveillance informelle (coveillance) dans le quartier. Les potagers urbains jouent ainsi un rôle « d'agent de sécurité gratuit »<sup>4</sup>.

-Sensibilise les habitants à l'importance de la nature à travers des actions concrètes, leur permettant de se réapproprier leur environnement en devenant acteurs de la préservation de la biodiversité et non plus seulement spectateurs.

-Permet une **requalification urbaine** en revalorisant des espaces résiduels (espaces bétonnés, pelouses monofonctionnelles,...) au cœur d'habitations denses et **renforce ainsi l'attractivité et le dynamisme de la commune**.

-Garantit un **environnement sain et coûte moins cher**, grâce à l'entretien différencié et sans pesticides des espaces verts. De plus, une sensibilisation des propriétaires de villa impliquerait moins de pesticides dans les jardins et donc moins de micropolluants dans les eaux et les sols.

-Contribue au **maintien des services rendus par les écosystèmes** (pollinisation des plantes, purification de l'air et de l'eau, ...)

-Fait connaître la commune comme un **lieu de vie agréable**, favorisant le développement durable.

---

<sup>3</sup> Richard Louv, « *Last Child in the woods : saving our children from nature-deficit disorder* », 2005. Ce livre est résumé dans l'article du Réseau Ecole et Nature cité en page 1.

<sup>4</sup> Fiche 6.1.d) : « *Potagers urbains* », dans le document « Jalons 9 ; Fiches ; Actions pour la durabilité dans les communes », édité par le canton de Vaud en 2011

## 1) les potagers urbains<sup>5</sup>

On connaît bien les jardins familiaux. Il s'agit de grandes parcelles clôturées aux abords des villes pour lesquelles la liste d'attente est longue, et qui, avec la pression grandissante du foncier urbain, sont de plus en plus repoussées loin des centres. On connaît moins l'alternative que sont **les potagers urbains**. Réalisés au cœur des quartiers d'habitation, le potager urbain prend la place des vastes pelouses inutilisées ou de petits espaces en friche au pied des immeubles. C'est un lieu de vie et de rencontres, où chacun peut se rendre à pied pour jardiner une heure ou une journée. Les jardiniers se côtoient puisque chaque parcelle (de 5 à 40m<sup>2</sup> chacune) est ouverte sur les parcelles voisines. Pas de cabanon ou d'infrastructures lourdes. Enfin, la culture d'anciennes espèces et la pratique d'un jardinage écologique y sont remises au goût du jour.

### -Avantages dans le domaine social et de la santé

Le potager urbain peut devenir un lieu de rencontre et d'échanges favorisant l'animation de proximité et la mixité sociale. C'est un lieu convivial et de partage ouvert à tous. De plus, le potager urbain améliore la santé des usagers : le fait de jardiner en plein air favorise l'activité physique et réduit le stress.

Le potager permet la production autonome de fruits et légumes, gage d'une alimentation saine, basée sur des produits frais, locaux et de saison. En jardinant, les citoyens redécouvrent la diversité alimentaire, chose essentielle dans un contexte où la consommation d'aliments peu sains est un problème de santé publique. En cultivant eux-mêmes une partie des aliments qu'ils consomment, les jardiniers prennent le temps de les cuisiner et de les déguster autour d'un repas convivial, ce qui a tendance à modifier leur comportement alimentaire.

### -Avantages économiques

Au niveau individuel, le potager urbain permet la production, par les habitants, d'une partie des ressources alimentaires consommées, et contribue ainsi à réduire les dépenses du ménage.

Au niveau de l'économie territoriale, le projet participe à la requalification urbaine, renforçant ainsi l'attractivité et le dynamisme du quartier et de la commune.

### -Avantages environnementaux

En végétalisant leur quartier, en réintroduisant d'anciennes espèces et en jardinant de façon écologique, les jardiniers urbains favorisent également une biodiversité riche et la préservation d'espèces en voie de disparition. De plus, en participant à l'amélioration du cadre de vie urbain et à la densification verte et qualitative des villes, les potagers urbains peuvent être considérés comme un des nombreux leviers à actionner pour contrer la tendance à l'étalement urbain.

D'ailleurs, la commune de Lausanne a développé depuis 1996 plus d'une dizaine de jardins urbains, appelés aussi « plantages », dans différents quartiers de la ville. Les plantages lausannois sont maintenant au nombre de 12 disséminés partout dans la ville (voir article 24 heures<sup>6</sup>). Cette politique de gestion est maintenant inscrite dans le plan directeur voté en 2011 et a reçu le prix Schulthess des jardins 2015 pour ses plantages communautaires.

### **A Chavannes :**

-De nombreuses personnes aimeraient avoir un coin de jardin et sont en attente d'une parcelle. Ainsi les potagers urbains pourraient être une solution pour répondre favorablement à la plupart de ces personnes (p.ex le terrain d'herbe situé à l'intersection entre l'avenue de la Gare et le chemin des Ramiers). L'association Equiterre<sup>7</sup>, qui accompagne les collectivités publiques et les habitants à développer des jardins urbains par le biais d'une démarche participative serait prête à accompagner un tel projet dans la commune de Chavannes.

<sup>5</sup> -Magazine d'Equiterre n°01/11« *Des potagers urbains : pour jardiner au pied de chez soi et colorer nos villes* », publié en février 2011, voir aussi : [www.equiterre.ch](http://www.equiterre.ch), et : [www.potagersurbains.ch](http://www.potagersurbains.ch)

-Fiche 6.1.d) : « *Potagers urbains* », dans le document « Jalons 9 ; Fiches ; Actions pour la durabilité dans les communes », édité par le canton de Vaud en 2011

<sup>6</sup> Article du journal 24 heures : « *Lausanne primée pour sa vision pionnière des potagers urbains* », 22 avril 2015

<sup>7</sup> **Equiterre** a développé avec succès depuis plusieurs années une dizaine de potagers urbains dans de nombreuses communes de la Suisse romande, dont un des derniers plantages de la ville de Lausanne à Valency. Elle promeut aussi les **Jardins de poche**, qui sont des petits espaces publics de qualité et de proximité, et qui prennent la place des nombreux espaces délaissés et inutilisés des villes. La végétation et les bancs qui constituent la base de ces jardins favorisent le lien social et la nature en ville. En résumé, ils permettent d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers (voir : [www.jardinsdepoche.ch](http://www.jardinsdepoche.ch))

## 2) Le mouvement des Incroyables Comestibles<sup>8</sup>.

Le mouvement des Incroyables Comestibles est une démarche participative citoyenne qui permet de créer des liens sociaux autour du partage de la nourriture en offrant à chacune et chacun la possibilité de jardiner près de chez soi. Il est par exemple soutenu par la ville de Lausanne<sup>9</sup> et développé à Chailly par Isabelle Veillon<sup>10</sup>.

Ce mouvement est issu de la ville de Todmorden (14'000 habitants), en Angleterre. Face aux prédictions pessimistes de la santé de notre planète et à l'inertie du monde politique, deux femmes ont décidé d'agir en encourageant les habitants de la ville à planter des fruits et des légumes aux quatre coins de la ville, à s'en occuper et à partager les récoltes gratuitement. Par la suite, les autorités se sont intéressées à leur projet et ont proposé à la population tous les terrains vacants ou incontractibles pour planter fruits et légumes. En quelques années, mille arbres fruitiers ont été plantés, et l'on retrouve plantes et légumes dans les cours d'école, dans les jardins de la mairie et devant la gare.

### **A Chavannes :**

-Sur les espaces publics, des arbres fruitiers pourraient être plantés permettant aux habitants d'en profiter tout en les sensibilisant aux fruits de proximité. Ainsi, dans le quartier de Chailly, à Lausanne, plusieurs vergers ont été plantés dans plusieurs espaces publics (notamment sur les réservoirs de la ville).

L'emblème de la commune de Chavannes étant la « cerise de Chavannes », plusieurs spécimens de cette espèce de cerisier local pourraient être plantés et revalorisés. D'autres arbres fruitiers pourraient être plantés, comme des pommiers, des cognassiers, etc, tout en choisissant des espèces résistantes et ne demandant pas ou peu de traitements. Le châtaigner, qui semble à ses aises dans la forêt du Caudrey, pourrait aussi être planté sur un espace public en lieu et place des marronniers et autres espèces exotiques. Ainsi, des activités culturelles pourraient être organisées avec le centre d'animation de la commune, et à l'instar de la soupe à la courge annuelle, pourquoi ne pas proposer brisolée ou autres joyeux festins en lien avec les jardins et les vergers urbains!

## 3) La charte des jardins<sup>11</sup>

La charte des jardins est une charte qui promeut la mise en réseau des espaces de nature (jardins privés, immeubles, espaces publics) pour favoriser la survie de la petite faune (hérissons, oiseaux, papillons, ...) et de la biodiversité en général. Elle insiste sur l'importance d'une démarche collective, la petite faune ayant en effet besoin d'un espace vital qui dépasse souvent l'offre d'une seule propriété.

Les signataires de cette charte prennent l'engagement moral d'entretenir et d'aménager leur terrain en appliquant un certain nombre de pratiques favorisant la biodiversité (comme, par exemple, de renoncer aux tontes rases sur une partie du jardin, de renoncer aux herbicides et pesticides, de planter des arbustes indigènes, de créer des abris et des passages entre jardins pour la petite faune, etc.)

**A Chavannes :** Déjà plusieurs personnes de la commune ont signé la charte. En encourageant d'autres personnes à adhérer à celle-ci (propriétaires de villa, d'immeuble, ou entreprises,...), la commune peut contribuer à multiplier ces espaces favorables à la petite faune et en favorisant la création d'un réseau d'habitats à travers lequel les animaux peuvent circuler à l'abri des dangers de la route. Cette démarche est souvent reçue très positivement par les habitants puisqu'il s'agit d'un engagement volontaire et sans contrôle.

<sup>8</sup> Dans le livre de Cyril Dion : « *Demain un nouveau monde en marche* », p.63-76, éd. Actes Sud, 2015

<sup>9</sup><http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/la-nature-et-vous/associations-nature/liste-associations/incroyables-comestibles.html>

<sup>10</sup> [chailly2030.wordpress.com](http://chailly2030.wordpress.com)

<sup>11</sup>-[www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins](http://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins) (site des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement. L'emblème de cette charte (un hérisson avec une mésange sur la tête) est souvent exposé à l'entrée des jardins ou des espaces de verdure des personnes l'ont signée.

-la fiche 1.1.d) : « *Promotion de la charte des jardins* », dans le document Jalons 9 (voir note bas de page citée plus haut)

#### 4) Education à l'environnement

« Passer du temps dans la nature est essentiel au bon développement de l'enfant, sur le plan psychologique autant que sur le plan physique »<sup>12</sup>. Certains chercheurs affirment même qu'une dose quotidienne de nature pourrait prévenir de nombreux troubles de santé (hyperactivité, prise de poids, diabète et problèmes liés au cholestérol de plus en plus présents chez les jeunes, dépression, ...) <sup>13</sup>.

De plus il ne peut pas y avoir de développement durable sans éducation à l'environnement, et pas d'éducation à l'environnement sans éducation dans la nature.

Puisque de plus en plus d'enfants vont rarement, voire jamais, dans la nature avec leur famille, il est important que des actions d'éducation à l'environnement sur le terrain soient soutenues et favorisées dans les classes d'école.

##### A Chavannes :

Chaque classe d'école de la Concorde possède un coin de jardin potager. De plus, la forêt du Caudrey se situe à moins de 5 minutes à pieds de l'école. Pourtant on peut comprendre que les enseignants qui ont des classes difficiles qu'ils doivent encadrer seuls hésitent à s'y rendre régulièrement. Afin d'impliquer davantage les jeunes dans une démarche de développement durable, la commune pourrait par exemple promouvoir et soutenir de telles sorties en plein air, en proposant la possibilité d'encadrer les classes par des spécialistes, ainsi que des actions concrètes telles que:

- le suivi de l'entretien de la forêt avec le garde-forestier responsable de la forêt du Caudrey,
- la pose de nichoirs à oiseaux ou à abeilles, le baguage des oiseaux dans les nichoirs, une participation au recensement de la faune et de la flore, avec des biologistes
- la plantation d'arbustes indigène et d'arbres fruitiers avec des travailleurs de la commune, le parrainage d'un arbre pour chaque enfant (comme cela se fait dans certaines communes<sup>14</sup>)
- la valorisation et l'agrandissement du jardin potager de l'école, la plantation d'arbustes et arbres fruitiers dans l'enceinte de l'école avec l'aide de jardiniers ou d'animateurs<sup>15</sup>, l'installation d'un compost pour comprendre comment les déchets organiques se transforment en bonne terre, et l'utilisation de cette terre dans les jardins, ainsi qu'un réseau de parents motivés ou d'autre habitants de la commune pour s'occuper des jardins pendant les vacances scolaires.

<sup>12</sup> Dr Melissa Lem de l'Université de Toronto, cité dans l'article du Réseau Ecole et Nature (voir note bas de page citée plus haut)

<sup>13</sup> idem

<sup>14</sup> fiche 6.1.b) : « *Promotion de la biodiversité sur le territoire communal* », dans le document « Jalons 9 ; Fiches ; Actions pour la durabilité dans les communes », édité par le canton de Vaud en 2011

<sup>15</sup> Ces plantations peuvent se faire à moindre frais. Le sureau, par exemple, qui pousse facilement partout, est un arbre intéressant à étudier et utile tant pour la cuisine (sirop de fleurs et de baies de sureau), pour la faune, que pour les bricolages (fabrication de mirlitons, sifflets, colliers, ...).

## 5) Entretien écologique différencié des espaces verts<sup>16</sup>

L'entretien différencié écologique des espaces verts par une commune permet de favoriser la nature partout où c'est possible. Il se traduit par une pratique moins intensive et invasive suivant les milieux naturels (réduction du nombre de tontes, absence d'utilisation d'herbicides et de produits phytosanitaires, création de milieux favorables à la flore et à la faune, présence d'arbustes indigènes, ...).

Cet entretien permet d'augmenter la diversité des milieux, d'enrayer la perte de la biodiversité et d'agir sur les chaînes alimentaires, tout en créant un espace de vie agréable pour les habitants de la commune.

Concernant les finances, l'entretien différencié écologique est moins coûteux pour les communes (économie en herbicides, en produits phyto-sanitaires, en main-d'œuvre,...). De plus, l'état de Vaud peut soutenir jusqu'à concurrence de 35% de telles actions<sup>17</sup>.

Le principe d'entretien différencié écologique est appliqué dans la ville de Lausanne depuis quelques années, en répondant à une volonté politique qui demande davantage de nature en ville pour le bien-être des habitants. Il porte déjà ses fruits : allées de fleurs sauvages, haies vives le long des trottoirs, prairies fleuries font désormais partie du quotidien des Lausannois. L'entretien de ces milieux naturels et des espaces verts traditionnels intègre les principes du développement durable. Chaque geste est réfléchi et son impact sur l'environnement est maintenu aussi bas que possible.

## **En guise de conclusion**

Toutes ces propositions pour introduire davantage de nature en ville créent une émulation, un élan positif général qui se fait déjà bien sentir à deux pas d'ici (Association Equiterre, Chailly 2030, ferme agroécologique de Rovéréaz, Pôle sud, La maison Nature, Arbracadabra, Association écoquartier, politique écologique de la ville de Lausanne,...), mais aussi au niveau national et international, par exemple à travers des films comme « Demain<sup>18</sup> » qui sont porteurs de solutions.

Faire la part belle à la nature, c'est penser à la qualité de vie des générations futures !

***"Il importe de penser globalement et d'agir localement" René DUBOS***

<sup>16</sup> -fiche 6.1.a) : « *Entretien écologique des espaces verts et bandes herbeuses* », dans le document « Jalons 9 ; Fiches ; Actions pour la durabilité dans les communes », édité par le canton de Vaud en 2011

-[www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/politique-ecologique/gestion-des-espaces-verts/entretien-ecologique-differencie.html](http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/politique-ecologique/gestion-des-espaces-verts/entretien-ecologique-differencie.html)

- « *L'entretien différencié: le guide* » publié par la ville de Lausanne (téléchargement gratuit)

<sup>17</sup> fiche 6.1.a) : « *Entretien écologique des espaces verts et bandes herbeuses* », dans le document « Jalons 9 ; Fiches ; Actions pour la durabilité dans les communes », édité par le canton de Vaud en 2011

<sup>18</sup> Film « Demain », de Cyril Dion et Mélanie Laurent